



www.ccbrianconnais.fr

Rapporteur : M. Gérard FROMM

DELIBERATION
N°2017- 40 du 06 juin 2017

OBJET - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille dix-sept, le 6 juin à 18 h30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont réunis en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mai 2017, par le 1^{er} vice-président, agissant en qualité de président par intérim.

Nombre de conseillers

En exercice : 37

Présents : 29

Absents : 5

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 5

Votants : 34

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Assesseurs : M. Sébastien FINE et Marie MARCHELLO

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Thierry BOUCHIE, M. Philippe MICHELON, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
M. Bruno DAVANTURE à M. Gérard FROMM
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA
Mme Catherine MUHLACH à Mme Anne-Marie FORGEOUX
Mme BERTHET BOUTARIC Typhaine à M. Emeric SALLE

Etaient absents : M. Éric PEYTHIEU
M. Jean-Marius BARNEOUD
M. François BOULANGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° du 6 juin 2017 fixant à 11 le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu le procès-verbal de l'élection tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que suite à l'élection du Président et à la fixation du nombre de vice-présidents à 11 par délibération susvisée ; il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-présidents,

Considérant que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président, au scrutin secret uninominal à trois tours et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le conseil communautaire :

Proclame élus en qualité de vice-présidents de la Communauté de Communes du Briançonnais :

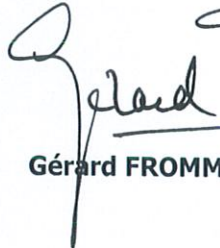
- M. Sébastien FINE, 1^{er} vice-président (24 voix)
- M. Jean-Louis CHEVALIER, 2^{ème} vice-président (29 voix),
- M. Thierry BOUCHIE, 3^{ème} vice-président (19 voix),
- M. Pierre LEROY, 4^{ème} vice-président (29 voix),
- M. Jean-Pierre SEVREZ, 5^{ème} vice-président (24 voix),
- M. Olivier FONS, 6^{ème} vice-président (29 voix),
- M. Guy HERMITTE, 7^{ème} vice-président (27 voix),
- M. Gilles PERLI, 8^{ème} vice-président (29 voix),
- Mme Anne-Marie FORGEOUX, 9^{ème} vice-président (23 voix),
- Mme Catherine BLANCHARD, 10^{ème} vice-président (20 voix),


Au vu des résultats du vote du 11^{ème} vice-président, M. Jean-Franck VIOUJAS informe l'assemblée qu'il refuse d'être désigné 11^{ème} vice-président.

- **Précise** que les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : 22 JUIN 2017